

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC
Séance du 24 juin 2020
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil municipal de Gémozac se sont réunis à la salle des fêtes le mercredi 24 juin 2020 à 18h30, sur convocation adressée le 18 juin 2020.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, Mme Virginie LARUE, M. Thierry AUDEBERT, M. Daniel CHABOT, M. Yves BELIS, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Maribel COPLEY, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE, M. Gérard AUBRY, M. Jean-Bernard DAVID, M. Christian LUCAZEAU, Mme Danielle DAGORN, Mme Catherine RAVELAUD, Mme Catherine CLOCHARD, Mme Chantal RIPAUD, Mme Corinne MORISSON, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Sonia PAVARD

ABSENT :

M. Jean-Pierre GIRARD

POUVOIR :

M. Jean-Pierre GIRARD a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Thierry AUDEBERT

01 - Convention pour le service d'application du droit des sols

Monsieur le Maire propose d'approuver le renouvellement de la convention entre la commune et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole précisant les modalités administratives et techniques de mise à disposition de son service d'application du droit des sols. Contrairement à la convention initiale, la nouvelle n'est pas à durée déterminée. Elle pourra toutefois être résiliée avec un délai de préavis d'un an.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, autorisent le Maire à signer la convention de mise à disposition du service d'application du droit des sols.

Vote à l'unanimité (23 voix)

02 - Voirie : demande de subvention au Département

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sur voirie communale d'un montant de 93 805,32 € HT sont éligibles à une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux.

Le Conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Département pour les travaux réalisés sur voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité (23 voix)

03 - Convention pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de faire participer les communes dont les enfants sont scolarisés à Gémozac aux frais de fonctionnement des écoles.

Il propose pour l'année scolaire 2019-2020 de fixer la participation à 549 euros par enfant d'élémentaire et 1253 euros par enfant de maternelle.

Une convention sera passée avec chacune des communes concernées pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires au versement de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Gémozac.

Vote à l'unanimité (23 voix)

04 - Centre communal d'action sociale : désignation des membres

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rôle du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) dont il est président de droit.

Le Conseil municipal décide que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé :

- de 4 membres élus en son sein ;
- de 4 membres nommés parmi des personnes extérieures au Conseil municipal

Désigne les membres suivants :

Elus :
Mme Monique BELIS
M. Yves BELIS
Mme Maribel COPLEY
M. Jean-Jacques NIVET

Nommés :
Mme Marlène DAGORN
Mme Pierrette JEANNAUD
Mme Micheline LUCAZEAU
Mme Françoise RELIAUD

Vote à l'unanimité (23 voix)

05 - Commission communale des impôts directs (CCID) - proposition de commissaires

Monsieur le Maire indique que le Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une CCID composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Il précise que les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal délibère et propose au Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de la Commission Communale des Impôts Directs les personnes suivantes :

M. Bruno BOUCHERIT
M. Philippe SAUVIGNON
M. Laurent CUISINIER
M. Francis CHARRUAUD
M. Gérard VINCENT
M. Jacques BOUGNOTEAU
Mme Pierrette JEANNAUD

M. Philippe COIRIER
M. Jacques BOUREAUD
M. Jean-Jacques NIVET
M. Paul JOZET
M. Claude FLEURET
M. André Roland ELIE
Mme Monique BELIS
M. Jean-Yves GIBEAU
M. Olivier GUINET

M. Didier CHARRASSIER
Mme Martine PERAIS
M. Daniel ROLLAND
M. Yves GUERIN
M. Claude RICHARD
M. Christophe ROLLAND
M. Christophe BOUGNOTEAU
M. Francis BROUCARET
M. Hervé THIBAudeau
Mme Corinne MORISSON
M. Jean-Bernard DAVID
M. Christian LUCAZEAU
M. Jean-Michel BLANCHARD
M. Daniel CHABOT
M. Yves BELIS
M. Michel MASSONNEAU

Vote à l'unanimité (23 voix)

06 - Désignation d'un délégué local du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Madame Monique BELIS a été désignée déléguée locale du CNAS par le Conseil municipal.

Vote à l'unanimité (23 voix)

07 - Syndicat de la voirie : désignation d'un grand électeur

Monsieur Loïc GIRARD a été désigné représentant de la commune au sein du collège électoral du canton par le Conseil municipal. Il participera à l'élection des délégués qui représenteront la commune au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie.

Vote à l'unanimité (23 voix)

08 - Syndicat départemental d'électrification : désignation d'un grand électeur

Monsieur Christian LUCAZEAU a été désigné représentant de la commune au sein du collège électoral du canton par le Conseil municipal. Il participera à l'élection des délégués qui représenteront la commune au comité syndical du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime.

Vote à l'unanimité (23 voix)

09 - Soluris : désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants

Monsieur Jean-Pierre MORDANT a été désigné délégué titulaire au Syndicat informatique de la Charente-Maritime par le Conseil municipal.

Madame Monique BELIS et Monsieur Thierry AUDEBERT ont été désignés délégués suppléants au Syndicat informatique de la Charente-Maritime par le Conseil municipal.

Vote à l'unanimité (23 voix)

Fin de la séance à 19h30



Le Maire

Loïc GIRARD